

Saint-Denis le 10 octobre 2012

## **Le Président Claude Tendil s'est engagé à ouvrir des négociations sur le périmètre de l'Unité Economique et Sociale.**

Rappelons que notre syndicat **FO** avait adressé une lettre ouverte à Claude Tendil (consultable sur notre site <http://fogenerali.unblog.fr>). Cette lettre du 14 juin 2012 faisait suite au refus du Président du CCE, par délégation, d'ouvrir une négociation sur le périmètre de l'UES après les restructurations juridiques et l'externalisation de l'activité de vente par internet.

Nous écrivions : « **Notre syndicat FO et les salariés s'interrogent sur l'avenir de Generali en France et sur un risque de démantèlement. La défense de Generali en France passe par le maintien de l'UES et de son intégrité ... Monsieur le Président, nous avons été confrontés à un tel rejet que nous avons décidé de nous adresser à vous par lettre ouverte pour tenter encore une fois d'ouvrir des négociations sur le périmètre de l'UES** ».

Nous venons de prendre connaissance de la réponse du Président qui a été rédigée par Monsieur Germain Ferec et adressée à notre syndicat **FO**.

Après avoir rappelé qu'une négociation s'ouvrira dans le dernier trimestre 2012 sur les élections professionnelles, il écrit « **Conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation, le périmètre de l'UES devrait faire l'objet d'une négociation préalable au processus électoral** ».

Nous sommes bien d'accord et cela signifie que le Président s'est engagé à l'ouverture d'une négociation sur le périmètre de l'UES ce que notre syndicat **FO** réclame depuis des mois.

Nous sommes dans le dernier trimestre et les négociations vont s'ouvrir alors maintenant toutes les organisations syndicales doivent se déterminer.

**Nous devons tous réclamer que le périmètre de l'UES inclut les deux succursales de gestion d'actifs (GREI et GII), la société COSEVAD qui gère la vente par internet et la société holding Generali France.**

**Si nous sommes unis, nous pouvons gagner. Notre syndicat FO informera tous les salariés.**

## **Réserves du CCE**

Dès l'élection du CCE, notre syndicat **FO** avait dénoncé en février 2011, par tract, une présentation inexacte des comptes destinée à réduire le niveau des prestations et à imposer un règlement injuste. Il est enfin reconnu que le CCE dispose de réserves très importantes au 30 septembre de cette année qui sont de l'ordre de 600 000 €. Alors qu'attend-on pour rétablir les prestations, supprimer les restrictions injustes du règlement ?

**Qu'attend-on pour utiliser toutes ces réserves et les distribuer aux salariés sous forme de prestations ?**

Les élus et la représentante **FO** au CHSCT de Saint-Denis ont écrit à la Présidente du CHSCT de Saint-Denis pour mettre à l'ordre du jour le vote d'une décision pour :

- **Ouvrir une enquête approfondie, avec expertise indépendante, suite aux décès consécutifs à des accidents cardiovasculaires, à l'augmentation des arrêts maladie et des cas détresse.**

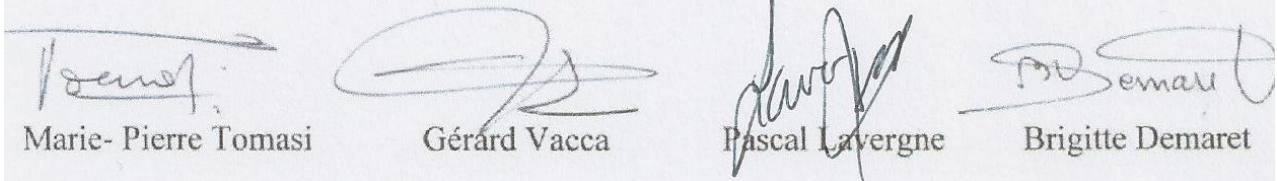
A l'attention de Mme Rogard, présidente du CHSCT  
Copie à Mme Kapriellian, secrétaire du CHSCT

St Denis, le 04 octobre 2012

Les soussignés, élus et représentants FO au CHSCT de St Denis, au sein de l'établissement DMSMO, demandent la convocation d'une réunion extraordinaire du CHSCT sur l'ordre du jour suivant :

- le CHSCT décide d'ouvrir une enquête approfondie, avec expertise indépendante, suite aux décès consécutifs à des accidents cardiovasculaires, à l'augmentation des arrêts maladie et des cas de détresse.

Conformément au Code du Travail, article L4614-10 vous devez convoquer le CHSCT avec cet ordre du jour en respectant le délai légal.

  
Marie- Pierre Tomasi      Gérard Vacca      Pascal Lavergne      Brigitte Demaret

**La Direction osera-t-elle s'opposer à l'inscription de cette question et au vote de cette résolution comme elle l'a déjà fait en violation du code du travail ?**

**Il s'agit de s'attaquer aux causes profondes de ces graves accidents : les conditions de travail qui se sont dégradées et qui touchent tous les services, y compris les services médicaux, en sous-effectifs.**

**Nous informerons tous les salariés et l'inspection du travail.**

✂ .....

## Demande d'adhésion à **Force Ouvrière**

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué **Force Ouvrière** de Generali)

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>